



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE
DIRECTION DU CEA_EM-EMIG

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX

N°001/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG



POUR LA FOURNITURE D'ORDINATEURS DE BUREAU

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie paru dans le Journal « Le Sahel » N°10071 du 10 février 2021.

2. L'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivantes : **ORDINATEURS DE BUREAU.**

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Le délai d'exécution du marché est **d'un (1) mois.**

5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** à la Direction

des Moyens Généraux et de la Cité de l'EMIG auprès du Responsable de passation des Marchés CEA_EM-EMIG, porte A112, du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h.

6. Les offres devront être soumises à la Direction des Moyens Généraux et de la Cité de l'EMIG auprès du Responsable de passation des Marchés CEA_EM-EMIG, porte A112, **au plus tard le lundi 10 mai 2021 à 09 heures.**

Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 60 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.

8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **lundi 10 mai 2021 à 10 heures** dans la salle de réunion de l'EMIG porte **A103.**

**Le Directeur Général
Dr-ing Ousman Mahamadou**

Attestation d'engagement

(DRP N° 001/2021/EMIG/EMIG) CEA - EM-EMIG

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : HAROUNA BOUKARI

Structure : EMIG/CEA

Fonction : Directeur Adjoint CEA

N° Matricule : 029/99/EMIG

A l'attention de **Monsieur le** Directeur Général de l'EMIG

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics ;
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10/05/2021

Signature : 

Attestation d'engagement

(DRP N° 001/2021/EMIG/DCEA-EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : Amadou Abdoulaye

Structure : EMIG/CEA

Fonction : RPM CEA

N° Matricule : 022/98

A l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'EMIG

En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics ;
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10/05/2021

Signature :



Attestation d'engagement

(DRP N° 001/2021/EMIG/DCEA - FM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : Midou Moussa

Structure : EMIG

Fonction : C/SGRI

N° Matricule : 038101

A l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'EMIG

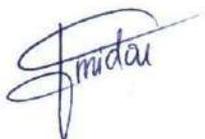
En tant qu'agent impliqué dans le système de passation des marchés publics et des délégations de service public, reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n° 2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents public participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande public ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature. Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :
- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10 mai 2021

Signature :



République du Niger
Ministère des Finances
Direction Générale du Contrôle des
Marchés Publics et des Engagements Financiers
Contrôleur des Marchés Publics et des Engagements
Financiers auprès du Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Niamey, le 23 AVR 2021

N° MF/DGCMP/EF

000072

Le Contrôleur des Marchés Publics
et des Engagements Financiers

A

Monsieur le Directeur Général de l'EMIG

Objet : *Avis de conformité*

Ref : V/BE N°0003/2021/EMIG du 19/04/2021

Par bordereau cité en référence, vous me transmettiez, pour avis de conformité, le dossier de demande de renseignement et des prix relatifs à l'acquisition d'ordinateurs de bureau pour la salle informatique des étudiants.

Sur la base des informations qui nous ont été transmises, le dossier de demande de renseignements et des prix sont conformes pour l'essentiel à la documentation relative aux DRP fournie par l'ARMP

Par conséquent, en vertu du principe d'imputabilité à la personne responsable du marché et conformément au Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016 portant Code des Marchés publics et des délégations de service public et au Décret N°2014-070/PRN/MF du 12 février 2014 fixant les attributions des contrôleurs des marchés publics et des engagements financiers, **je vous accorde mon avis de conformité.**

Veillez recevoir Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations les meilleures.

Abdou ATTAHIROU





REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ECOLE DES MINES DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 19 AVR 2021

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Contrôleur des Marchés publics
Et des Engagements Financiers du MES/R

A BORDEREAU D'ENVOI N° 003 /2021/EMIG

Désignation des pièces	Nombre	Observation
- Copie du Plan Prévisionnel initial de Passation des Marchés Publics (PPM 2021)	01	Pour avis de conformité
- Projet de DRP pour acquisition de 40 Ordinateurs	01	



Le Directeur Général

[Signature]
Dr OUSMAN MAHAMADOU

Niamey, le 19 MAI 2021

N° 00023 MF/DGCMP/EF

LE Contrôleur des marchés publics
Et des engagements financiers

A

Monsieur le directeur Général de
L'EMIG

Objet : Avis de non objection

Ref : B/E N° 004/2021/EMIG/CEA du 13/05/2021

Par lettre citée en référence, vous me demandiez l'avis de conformité sur les résultats des travaux d'attribution de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres relatives au dossier d'appel d'offre ouvert national pour l'acquisition *d'ordinateurs de bureau* au profit de l'EMIG.

Après examen des éléments versés dans le dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ces résultats ne suscitent aucune observation particulière de notre part.

Par conséquent, en vertu du principe d'imputabilité à la personne responsable du marché et conformément au *Décret N°2016-641/PRN/PM du 1^{er} décembre 2016 portant code des Marchés publics et des engagements de service public et au Décret N° 2014-070/PRN/MF du 12 février 2014, fixant les attributions des contrôleurs des marchés publics et des engagements financiers*, je n'ai aucune objection à ce que ce marché soit attribué *aux ETS BOUN-YAMIN IDRISSE ALTINE* pour un montant toutes taxes comprises de *vingt-deux millions deux cent quarante-huit mille deux cent quarante (22 248 240) francs pour un délai de livraison de quatorze (14) jours*.

Veillez recevoir monsieur le directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

ABDOU ATTAHIROU

Ampliation :

DGCMP/EF





REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ECOLE DES MINES DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 19 AVR 2021

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Contrôleur des Marchés publics
Et des Engagements Financiers du MES/R

12 BORDEREAU D'ENVOI N° 003 /2021/EMIG

Désignation des pièces	Nombre	Observation
- Copie du Plan Prévisionnel initial de Passation des Marchés Publics (PPM 2021)	01	Pour avis de conformité
- Projet de DRP pour acquisition de 40 Ordinateurs	01	



Le Directeur Général

[Signature]
Dr OUSMAN MAHAMADOU



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

ECOLE DES MINES DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 13 MAI 2021

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Contrôleur des Marchés publics
Et des Engagements Financiers du MES/R

BORDEREAU D'ENVOI N° 004 /2021/EMIG/CEA

Désignation des pièces	Nombre	Observation
- Copie du Plan Prévisionnel initial de Passation des Marchés Publics (PPM 2021)	01	
- Copie bordereau d'envoi N°003/2021/EMIG pour avis de conformité du DRP	01	Pour avis de conformité
- Copie du DRP	01	
- Copie avis de conformité DRP	01	
- Copie avis d'annonce dans le journal	01	
- Décision de nomination des membres de la commission ad'hoc	01	
- Offres de soumission	04	
- Attestations d'Engagement	03	
- PV d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'adjudication provisoire	01	
- Listes de présence	02	

Le Directeur Général

Dr-Ing OUSMAN MAHAMADOU





REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 08 JUIN 2021

N° 176 /2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général des
Ets BOUN-YAMIN IDRISSE ALTINE

Niamey-Niger

Objet : Notification définitive du marché.

Réf : DRP N°001/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur Général,

La présente a pour but de vous notifier l'attribution définitive du Marché relatif à l'acquisition d'ordinateurs de bureau au profit du CEA_EM-EMIG pour le compte de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie, sur financement de l'IDA. Ce marché d'un montant de **Vingt Deux Millions Deux Cent Quarante Huit Mille Deux Cent Quarante (22 248 240) FCFA TTC**, a été approuvé le **07 juin 2021**.

Ainsi, ai-je l'honneur de vous informer que la présente notification tient lieu d'un ordre de service à démarrer les prestations.

Par conséquent, vous êtes autorisé à exécuter le marché dès réception de cette notification conformément à votre offre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de mes salutations distinguées.



Dr-ing OUSMAN MAHAMADOU



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)

Niamey, le 20 MAI 2021

N° 102 /2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

LE DIRECTEUR GENERAL

A

Monsieur le Directeur Général des
Ets BOUN-YAMIN IDRISSE ALTINE

Niamey-Niger

Objet : Notification provisoire d'attribution de marché.

Réf : DRP N°001/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous notifier que vous êtes attributaire provisoire du marché par Demande de Renseignements et de Prix, relatif à l'acquisition d'ordinateurs de Bureau, pour le compte du CEA_EM-EMIG, sur financement de l'IDA pour un montant toutes taxes comprises de **Vingt Deux Millions Deux Cent Quarante Huit Mille Deux Cent Quarante (22 248 240) FCFA** avec un délai de livraison de quatorze (14) jours.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de mes salutations distinguées.



Dr-ing OUSMAN MAHAMADOU

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIER
ET DE LA RECHERCHE
ECOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA GEOLOGIE (EMIG)
DIRECTION DU CEA_EM-EMIG

PROCES VERBAL DE RECEPTION

L'an Deux mille vingt un et le 7 juillet, le Responsable de la passation des marchés et le Comptable du CEA_EM-EMIG se sont réunis en vue de procéder à la réception des ordinateurs de bureau ci-dessous en présence du **Contrôleur des Marchés Publics et des Engagements Financiers** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE
1	ORDINATEURS DE BUREAU <ul style="list-style-type: none"> - Core i5 - Ram : 8G - Ecran : 19" - HDD : 500Go - Carte WIFI - Lecteur DVD/RW - Système d'exploitation Windows - Casque audio - 9^{ème} génération ; - Clavier : Azerty ; - Garantie : 1 an et 6 mois pour service après-vente ; - Installation gratuite ; Windows 10 Pro. Microsoft 2020, Acrobat, antivirus 2021... 	U	40

Livrés par les Ets BOUN-YAMIN IDRISSE ALTINE (BIA), objet de la Demande de Renseignements et de Prix N°001/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG, d'un montant toutes taxes comprises de **vingt-deux millions Deux Cent Quarante Huit Mille Deux Cent Quarante (22 248 240) francs CFA.**

A

α

Ainsi, après vérification et sur la base du procès-verbal de réception technique, nous déclarons conformes au marché initial et les réceptionnons en conséquence.

En foi de quoi, le présent procès-verbal est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Le Responsable de la Passation des Marchés



Le Comptable

A handwritten signature in blue ink.

Le Fournisseur



**Le Contrôleur des Marchés Publics
et des Engagements Financiers**





Niamey, 7 juillet 2021

Procès-verbal de réception technique

L'an deux mille-vingt-un et le sept juillet, un comité composé de M. MIDOU Moussa, Chef du Service de Gestion des Ressources Informatiques de l'EMIG et de M. Moussa Moumouni Abdoulaye, Informaticien dudit service en vue de vérifier la conformité du matériel livré par l'entreprise BIA à l'issue de la Demande de renseignements et de prix(DRP) ,N°001/2021/EMIG/DCEA_EM-EMIG.

Après vérification technique, nous certifions que le matériel livré est conforme au marché.

En foi de quoi, le procès-verbal de réception technique est établi pour servir et valoir ce que de droit.

M. Midou Moussa



M. Moussa Moumouni Abdoulaye